



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 29 avril 2020 à 18h30, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger (par voie téléphonique), Madame Diane Bélair, Madame Cassandre Lescarbeau, Madame Julie Léveillé, Madame Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sur place en respectant les distances minimales exigées et par voie téléphonique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Danielle Parent, appuyé par madame la conseillère Dawn Charles et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

**2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

**Considérant** qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR :** Madame Cassandra Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020 À 18H30

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Affaires diverses**
  - 3.1 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202003-02 pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond)
  - 3.2 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202003-03 pour la pulvérisation d'asphalte d'une partie du chemin Tamaracouta
  - 3.3 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202003-04 pour l'installation de deux ponceaux de grands diamètres sur le ruisseau Bonniebrook et le cours d'eau sans nom 25
  - 3.4 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202003-05 pour des travaux d'asphaltage et d'installation de gravier sur les accotements des chemins Tamaracouta et Côte Saint-Joseph
  - 3.5 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202004-06 pour des travaux de dynamitage pour certaines sections du chemin Tamaracouta
  - 3.6 Résultats de l'appel d'offres sur invitation INV202004-07 pour la fourniture de ponceaux en PEHD pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

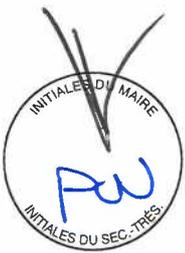
**ADOPTÉE.**

### 3. **Affaires diverses**

- 3.1 ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202003-02 pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond)***

**Considérant** l'avis d'appel d'offres public publié sur le site officiel SE@O le 12 mars 2020 et dans l'hebdomadaire *Le Régional* les 12 et 19 mars 2020 concernant le projet de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-

2020-04-099



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020**

Isles et Hammond), tel que requis par la loi ;

**Considérant** que la Municipalité avait inclus une option, l'option A, pour un prix horaire de location d'une pelle hydraulique avec chauffeur dans cet appel d'offres public ;

**Considérant** les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 21 avril 2020 à 11h04 ;

**Considérant** les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
9267-7368 Québec Inc.	2 236 238,78 \$
Pavage Jérômien Inc.	2 043 479,42 \$
Les Excavations Serge Gingras Inc.	1 486 207,09 \$
David Riddell Excavation/Transport	1 512 879,45 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse ;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire a proposé un prix satisfaisant pour l'option A et que la Municipalité souhaite s'en prévaloir.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** Madame Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Les Excavations Serge Gingras Inc. le contrat de travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) au montant de **1 486 207,09 \$ taxes incluses**, comme décrit au devis TP202003-02, incluant les deux (2) addendas, et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle;

**D'INCLURE** au contrat l'option A au montant de **155,22 \$ taxes incluses** par heure de location d'une pelle hydraulique avec chauffeur ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** ces dépenses au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

2020-04-100

### 3.2 **Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202003-03 pour la pulvérisation d'asphalte d'une partie du chemin Tamaracouta**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la pulvérisation d'asphalte d'une partie du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner sur cet appel d'offres ;

**Considérant** que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

**Considérant** les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)\$/Mètres carrés
Action Construction Infrastructure	0,98
Ali-Construction inc.	1,59

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : Madame Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Action Construction Infrastructure le contrat relatif à la pulvérisation d'asphalte d'une partie du chemin Tamaracouta au montant de **0,98 \$ par mètres carrés, taxes incluses**, comme décrit au devis INV202003-03, incluant l'addenda, et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**

2020-04-101

### 3.3 **Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202003-04 pour l'installation de deux ponceaux de grand diamètre sur le ruisseau Bonniebrook et le cours d'eau sans nom 25**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de deux ponceaux de grand diamètre sur le ruisseau Bonniebrook et le cours d'eau sans nom 25 ;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner ;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été déposées ;

**Considérant** les résultats suivants :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)\$
Les Excavations Serge Gingras Inc.	132 200,55 \$
David Riddell Excavation/Transport	98 269,22 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** Madame Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat pour l'installation de deux ponceaux de grand diamètre sur le ruisseau Bonniebrook et le cours d'eau sans nom 25 au montant de **98 269,22 \$ taxes incluses**, comme décrit au devis INV202003-04, incluant l'addenda, et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**

2020-04-102

### **3.4 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202003-05 pour des travaux d'asphaltage et d'installation de gravier sur les accotements des chemins Tamaracouta et Côte Saint-Joseph**

**Considérant** l'appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage et d'installation de gravier sur les accotements des chemins Tamaracouta et Côte Saint-Joseph, lancé le 25 mars 2020 sur le site officiel SE@O et publié dans l'hebdomadaire Le Régional le 26 mars 2020, tel que requis par la Loi ;

**Considérant** les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 22 avril 2020 à 11h05 ;

**Considérant** les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
LEGD inc.	970 150,43 \$
Uniroc Construction Inc.	909 966,77 \$
Pavages Multipro Inc.	904 042,68 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Francis Léger (par voie téléphonique)

**APPUYÉ PAR :** Madame Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Pavages Multipro Inc. le contrat pour les travaux d'asphaltage et d'installation de gravier sur les accotements



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020**

des chemins Tamaracouta et Côte Saint-Joseph au montant de **904 042,68 \$ taxes incluses**, tel que spécifié au devis numéro TP202003-05, incluant l'addenda, et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**

2020-04-103

**3.5** ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202004-06 pour des travaux de dynamitage pour certaines sections du chemin Tamaracouta***

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de dynamitage pour certaines sections du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet pour des travaux de dynamitage pour certaines sections du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission conforme ;

**Considérant** qu'une telle situation autorise la Municipalité à négocier le prix avec ce seul soumissionnaire ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission et la négociation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : Madame Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Dynamitage St-Pierre 1987 Inc. le contrat pour des travaux de dynamitage pour certaines sections du chemin Tamaracouta au montant de **47 139,75 \$ taxes incluses**, comme décrit au devis INV202004-06 et en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle ;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

**ADOPTÉE.**

2020-04-104

**3.6** ***Résultats de l'appel d'offres sur invitation INV202004-07 pour la fourniture de ponceaux en PEHD pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta***

**Considérant** l'ouverture de l'appel d'offres sur invitation INV202004-07 pour la fourniture de ponceaux en PEHD pour certains travaux de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020**

réfection du chemin Tamaracouta le 21 avril 2020 à 10h02 ;

**Considérant** l'analyse de la conformité effectuée par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, de l'unique soumission reçue avant 10h00 le 21 avril 2020 ;

**Considérant** que cette unique soumission n'est pas conforme ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles estime la valeur du contrat à moins de 50 000 \$ taxes incluses pour la fourniture de ponceaux en PEHD ;

**Considérant** qu'en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles, il est permis de procéder par demande de prix et de conclure un contrat de gré à gré dans telle situation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : Madame Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ANNULER** l'appel d'offres sur invitation INV202004-07 pour la fourniture de ponceaux en PEHD pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta.

**DE PROCÉDER** par demande de prix afin de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture de ponceaux en PEHD pour certains travaux de réfection du chemin Tamaracouta.

**DE DEMANDER** des prix aux mêmes fournisseurs invités, en incluant un fournisseur local tel que prescrit à l'article 14.2 du Règlement 2018-07, et sous les mêmes termes que l'appel d'offres INV202004-07.

**DE PRÉCISER** que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage pas à accepter le prix le plus bas. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

**ADOPTÉE.**

#### **4. Période de questions**

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

#### **5. Levée de la séance**

À **18h45**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : Madame Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

2020-04-105



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2020

## Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée

